

# FACTEURS DE RISQUES DU CAPITAL INVESTISSEMENT

Un investissement dans les Fonds comporte un degré de risque significatif pour de nombreuses raisons et notamment les suivantes :

- **Risques inhérents à tout investissement en capital :** les Fonds ont vocation à financer en fonds propres ou quasi-fonds propres des entreprises. La performance des Fonds est donc directement liée à la performance des Sociétés du Portefeuille et à l'évolution des secteurs d'activité dans lesquels ces entreprises évoluent. Le Porteur de Parts doit être conscient qu'un investissement dans les Fonds comporte un risque de mauvaise rentabilité ou de perte en capital.
- **Risque de perte en capital :** les Fonds n'offrent aucune garantie de performance ou de protection en capital. Le Porteur de Parts est averti que son capital investi n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement.
- **Risque lié à la faible liquidité des actifs du Fonds :** les Fonds sont principalement investis dans des titres non cotés sur un marché d'instruments financiers, par nature pas ou peu liquides. De plus, les Parts des Fonds ne sont pas librement cessibles ; il n'existe pas de marché pour ces Parts et il n'est pas prévu qu'un tel marché se développe.
- **Risques liés à l'évaluation de titres de sociétés non cotées :** Compte tenu de la difficulté à valoriser les titres de sociétés non cotées, la valeur liquidative des Fonds est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte des actifs du Fonds.
- **Risques liés aux fluctuations des cours de bourse :** les titres des Sociétés du Portefeuille négociés sur un marché d'instruments financiers évoluant, à la hausse et à la baisse, en fonction de leur cours de bourse ; la valeur estimée des actifs des Fonds investis dans ces titres en sera corrélativement affectée à la hausse et à la baisse.
- **Risque de taux et de crédit :** Les Fonds pourront détenir des instruments de taux et de dettes. Ces instruments sont soumis à un risque de taux et de crédit.
- **Risques juridiques, fiscaux ou réglementaires :** les Fonds peuvent voir leur responsabilité mise en jeu ou être appelés en garantie relativement aux Sociétés du Portefeuille. Ces événements sont susceptibles de diminuer les actifs des Fonds. De plus, des changements concernant les régimes juridiques, fiscaux ou réglementaires peuvent intervenir au cours de la vie des Fonds qui pourraient avoir des incidences défavorables sur des Fonds ou sur ses Investissements.
- **Risques financiers liés aux opérations à effet de levier :** les opérations à effet de levier sont par nature sujettes à un degré de risque financier plus élevé.
- **Risques liés aux objectifs d'investissement :** bien qu'il soit prévu de structurer les investissements des Fonds de façon à atteindre les objectifs d'investissement des Fonds, il ne peut être garanti que la structure de tout investissement sera fiscalement optimale pour un investisseur déterminé ou qu'un résultat fiscal particulier sera atteint.

- **Durabilité** : Conformément à SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, les Fonds sont tenus de divulguer la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'Investissement et les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des produits financiers qu'ils mettent à disposition

La liste des facteurs de risques ci-dessus n'est pas exhaustive.

\*\*\*\*\*